



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 19 février 2018 à 19 h 46, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
Mme Danielle Hubert, directrice des finances  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 46 par le maire Jonathan Lapierre.

**R1802-1088**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1 Administration
    - 3.1.1 Délégation de pouvoirs – Directeur général de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Dossier d'accréditation des pompiers volontaires
    - 3.1.2 Autorisation signature – Formulaire de demande d'utilisation de territoire public – Cession en emphytéose – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Acte d'enregistrement 36752 Lot 2265-1-1
  - 3.2 Finances



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

- 3.2.1 Demande de financement temporaire – Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 3.3 Services techniques et des réseaux publics
  - 3.3.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 312 – Attribution de contrat – Services professionnels – Préparation des plans et devis et surveillance technique – Projet d'interception et de traitement des eaux usées – Centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants
  - 3.3.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 313 – Attribution de contrat – Préparation d'un relevé d'arpentage – Projet d'interception et de traitement des eaux usées – Centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants
- 3.4 Réglementation municipale
  - 3.4.1 Avis de motion – Règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
  - 3.4.2 Dépôt du projet de règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
  - 3.4.3 Adoption du Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

R1802-1089

#### **Délégation de pouvoirs – Directeur général de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine – Dossier d'accréditation des pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT la demande d'accréditation des pompiers volontaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire des représentations, produire et signer certains documents dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite autoriser la direction générale à faire des représentations, produire et signer des documents au nom de la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre ce dossier, et ce, pour la bonne gestion des affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE certaines décisions dans le cadre de ce dossier nécessitent un positionnement politique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le directeur général, M.Serge Rochon, soit, et est, autorisé à faire les représentations nécessaires ainsi qu'à produire et signer les documents requis dans le dossier d'accréditation des pompiers volontaires;

que le directeur général, M. Serge Rochon, soit, et est, autorisé à signer tout document exprimant la position de la Municipalité de ne pas s'objecter à l'exclusion des salariés pompiers volontaires de l'unité de négociation générale, telle que déterminée par l'accréditation AQ-1005-4818;

que le directeur général, M. Serge Rochon, requiert l'autorisation préalable du conseil municipal avant d'engager la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lorsqu'une décision, dans le cadre de ce dossier, nécessitera un positionnement politique.

**R1802-1090**

**Autorisation signature – Formulaire de demande d'utilisation de territoire public – Cession en emphytéose – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Acte d'enregistrement 36752 Lot 2265-1-1**

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert a acquis du gouvernement du Québec la subdivision du lot 2265, le tout enregistré à l'acte de vente portant le numéro 36752;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a succédé aux droits et obligations de l'ancienne municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite accorder à Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc., un bail en emphytéose sur une partie de ce lot identifiée sous le numéro 6 127 529 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise son greffier, Jean Yves Lebreux, à déposer auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles le formulaire de demande d'autorisation relativement à la cession en emphytéose du lot 6 127 529 du cadastre du



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

Québec et à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

### FINANCES

R1802-1091

#### Demande de financement temporaire – Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a octroyé une subvention de 3 517 246 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire des Ramées propose un emprunt sous forme de contrat de prêt à demande dont les déboursements et remboursements seront effectués sur avis écrit de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

qu'une demande de financement temporaire de 3 000 000 \$, dont la date d'échéance prévue est le 31 décembre 2019, soit déposée à la Caisse populaire des Ramées;

que le conseil municipal autorise la directrice des finances à signer tout document donnant plein effet à cette résolution.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1802-1092

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 312 – Attribution de contrat – Services professionnels – Préparation des plans et devis et surveillance technique – Projet d'interception et de traitement des eaux usées – Centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le projet d'interception et de traitement des eaux usées du village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire, le 22 février 2017, relativement à l'octroi d'une aide financière permettant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues et que l'analyse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

du comité de sélection a démontré que trois d'entre elles ont obtenu une note de qualification de plus de 70 %;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les cités et villes, le contrat doit être attribué à la firme ayant obtenu le meilleur résultat à l'égard du système de pondération établi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne l'offre de Arpo Groupe-conseil, au prix forfaitaire de 232 525,44 \$ toutes taxes incluses;

qu'il autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme FEPTEU et par le règlement d'emprunt n° 2017-13, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**R1802-1093**

**Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 313 – Attribution de contrat – Préparation d'un relevé d'arpentage – Projet d'interception et de traitement des eaux usées – Centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 22 janvier dernier à un appel d'offres, sur invitation, pour la préparation d'un relevé d'arpentage dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le centre du village de Havre-aux-Maisons et secteurs avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes :

- Jean Boucher, arpenteur-géomètre: 39 864 \$
- 9319-3837 Québec inc. : 18 000 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et à la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil retienne l'offre de Sébastien Richard, président de la compagnie portant le numéro 9319-3837 inc., au prix de 18 000 \$ plus les taxes applicables;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme FEPTEU et par le règlement d'emprunt n° 2017-13, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1802-1094

#### Avis de motion – Règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018

Le conseiller M. Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption du règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018.

R1802-1095

#### Dépôt du projet de règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2018 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes compensations et permis pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement taxation n° 2018-01 séance tenante.

R1802-1096

#### Adoption du Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la construction d'un centre multisport (deux glaces);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

19 février 2018

ATTENDU les dispositions législatives applicables en l'espèce, notamment celles de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 13 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2018-04 intitulé : « Règlement décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**R1802-1097**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 24.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier